

**Pôle**  
**ACCUEILS**  
**INSERTIONS**

ETABLISSEMENT

8 rue du Collège

68100 MULHOUSE

**CENTRE D'HEBERGEMENT**  
**ET DE REINSERTION**  
**SOCIALE URGENCE**  
**« LE PASSAVANT »**

Le CHRS-Urgence est un établissement de 38 places, composé d'un bâtiment collectif de 23 places en studio ou F2 et d'un bâtiment de 15 places en 3 appartements.

☎ 03 89 45 13 23

☎ 03 89 46 13 56

h.frey@acces68.fr

DIRECTEUR

Raymond  
KOHLER

CHEF DE SERVICE

Hélène FREY

**Mission**

Accueil et prise en charge immédiate de 28 personnes sans hébergement, en situation de précarité.

Accueil de 10 personnes à la semaine, orientées par le 115

- convention avec le Dispositif Mobile d'Accompagnement des Victimes dans l'Immédiat (Accord 68) – 2 places sont réservées en permanence pour les femmes victimes de violence
- convention avec le SPIP du Haut Rhin : 2 places sont réservées pour les permissionnaires ou des détenus en semi-liberté

Accompagnement social individualisé jusqu'à l'orientation la plus rapide possible vers le dispositif le mieux adapté.

**Public accueilli**

Ce sont des personnes majeures, dites de droit commun :

- femmes seules ou avec enfants, parfois victimes de violence
- couples
- familles



**L'équipe**

**La direction de l'établissement** est assurée par le directeur du Pôle Accueils – Insertions de l'association.

**Le chef de service** assure l'animation de l'équipe éducative et la mise en œuvre du projet d'établissement.

**L'équipe éducative** est composée d'éducateurs spécialisés (2 ETP) d'une assistante sociale (1 ETP), d'une accueillante et d'une animatrice d'intendance (0.5 ETP). Ces travailleurs sociaux accompagnent les personnes accueillies dans leurs diverses démarches.

**Les permanents de nuit** (3 ETP) assurent la veille nocturne propre à la sécurité des personnes et des locaux.

**L'agent technique de maintenance** (0,5 ETP) assure l'entretien des locaux.

**Le secrétariat** du pôle assure les tâches administratives.

**Le partenariat**

Il est renforcé avec tous les dispositifs existants de veille sociale, les dispositifs de réinsertion sociale et les dispositifs de santé : 115, SURSO, CHRS, Centres maternels, FJT, bailleurs sociaux, circonscriptions de secteur, PMI, hôpitaux, équipe mobile de psychiatrie, CTJ, etc. jusqu'à la réorientation.